

"Les dangers du plan Schuman" dans L'Écho de la Bourse (11 octobre 1951)

Légende: Le 11 octobre 1951, le quotidien bruxellois L'Écho de la Bourse fait écho aux craintes exprimées par certains milieux d'affaires aux États-Unis et en Europe occidentale à l'égard de la philosophie du plan Schuman et de Jean Monnet jugée trop favorable au dirigisme et à la bureaucratie.

Source: L'Écho de la Bourse. 11.10.1951, n° 194. Bruxelles. "Les dangers du plan Schuman".

Copyright: (c) L'Echo de la Bourse

Le présent article est reproduit avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse
info@copiepresse.be

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_dangers_du_plan_schuman_dans_l_echo_de_la_bourse_11_octobre_1951-fr-1672be93-0ca8-4f9b-b946-5c12bof065a5.html

Date de dernière mise à jour: 05/03/2024



Les dangers du plan Schuman

Opinion d'un homme d'affaires américain - L'industrie sacrifiée à une formule de cartellisation et de socialisation - Vers le triomphe de la bureaucratie et l'effacement de l'entreprise privée

Nous avons donné hier, ici-même, dans ses grandes lignes, l'avis de l'ingénieur en chef-directeur de l'Administration des Mines, M. J. Martens, sur le Plan Schuman. Pour de nombreuses raisons dont l'exposé ouvre des perspectives très alarmantes, se plaçant à la fois au point de vue de notre industrie houillère et au point de vue de nos industries consommatrices de charbon, ce haut fonctionnaire met l'opinion en garde contre le projet de cartel acier-charbon et conjure le Parlement belge de le repousser.

Versons aujourd'hui au dossier de cette affaire un témoignage — également de poids — qui nous vient des Etats-Unis.

Il est extrêmement rare de connaître l'avis d'un Américain sur le Plan Schuman: nous verrons tout à l'heure pourquoi. L'opinion officielle du gouvernement et de l'E. C. A. est connue : elle est favorable par principe à tout ce qui lui semble de nature à accentuer l'effort défensif des nations d'Europe. Mais voici un avis contraire, exprimé avec force par un homme d'affaires qui, par une curieuse rencontre, a fait partie de l'E. C. A. à titre de conseiller, — ce qui lui a permis de nouer des relations avec de nombreux industriels d'Europe... et de regarder au-delà des apparences. C'est M. Clarence-B. Randall, président de la Compagnie « Inland Steel ». Il a récemment fait part de ses objections et de ses doutes aux lecteurs de « The Atlantic Monthly », et cela vaut la peine que de ce côté-ci de l'Atlantique on s'y arrête un peu.

Mais expliquons d'abord, d'après M. Randall, pourquoi l'homme de la rue, en Amérique, n'entend rien au Plan Schuman :

En fait, peu d'Américains ont essayé de le comprendre. Le nouveau jargon de la Communauté Européenne du charbon et de l'acier avec sa personnalité juridique, la Haute Autorité assistée d'un Comité Consultatif, l'Assemblée Générale, le Comité Spécial des Ministres, et la Cour de Justice, découragerait même un juriste de Philadelphie. Il n'est pas étonnant que l'on ait si peu écrit aux U. S. A. en ce qui concerne la signification de ce plan surprenant, alors que les nouvelles quotidiennes fourmillent d'événements si faciles à apporter et à présenter de façon dramatique !

De fait, il a fallu près de cent pages pour formuler l'idée que M. Robert Schuman avait lancée, le 9 mai 1950, en une quarantaine de lignes... Et pour arriver à ce volumineux compromis, onze mois de discussions ont été nécessaires !

L'Américain moyen ignore donc à peu près tout du Plan Schuman. S'il en connaissait la teneur, il serait d'ailleurs fortement surpris. Car — et c'est ici l'une des plus vives critiques de M. Randall — la solution préconisée pour réaliser l'unité économique de l'Europe en vue de renforcer sa puissance productrice est exactement à l'opposé de tout ce que les Américains ont cru et pratiqué :

Les mots familiers ont un sens différent. Lorsque les dirigeants européens du monde des affaires parlent de « marché libre », ils n'entendent pas, comme nous le ferions, une zone dans laquelle chaque producteur peut rechercher des affaires sur n'importe quelle base qui donne satisfaction à un acheteur consentant et à un vendeur consentant, mais plutôt une zone où le prix est identique pour tous. Et lorsque l'homme d'affaires européen parle de « libre entreprise », il entend non seulement l'initiative et la responsabilité privées, mais le droit de s'entendre avec ses concurrents sur les prix, sans interférence gouvernementale. Cet abîme entre leur façon de penser et la nôtre rend extrêmement difficile toute discussion des aspects « cartel » du Plan Schuman entre Américains et Européens. En fait, aussi bien en Angleterre qu'en France, lorsque je demandais officieusement à des hommes d'affaires comment ils pourraient réaliser les idéaux d'une unité économique en Europe, sans le Plan Schuman, j'ai toujours reçu la même réponse : laissez aux aciéristes le soin de « rationaliser » eux-mêmes l'industrie sidérurgique, avec une certaine forme de contrôle gouvernemental en vue de protéger l'intérêt public.

Il n'est donc pas étonnant qu'une anomalie en soit résultée. Le traité élimine les Cartels, bien qu'il incorpore, en réalité, beaucoup de caractéristiques essentielles d'un Cartel. D'un côté, l'article 60 condamne sans ambages tout accord entre entreprises qui aurait pour but de fixer ou d'influencer les prix; de restreindre ou contrôler la production, le développement technique, ou les investissements; de répartir les marchés, les produits, les clients, ou sources d'approvisionnement. Quelqu'un au courant de la loi américaine a certainement rédigé ce texte. D'autre part, en cas de déclin de la demande, si la Haute Autorité estime que la Communauté se trouve en face d'une période de crise manifeste, elle peut, après en avoir référé au Comité Consultatif et avec l'aide du Conseil, établir un système de quotas de production et régler l'allure de marche des différentes entreprises en imposant des redevances appropriées sur les tonnages excédant un niveau de référence. Et voilà !

... Une phase de la politique des prix apportera cependant un sourire d'amusement à la face de tout sidérurgiste américain qui lit le traité. Chez nous, les planificateurs gouvernementaux qui connaissent mieux que nous comment l'industrie doit être conduite, ont fait, au cours des dernières années, tous les efforts pour faire admettre que l'absorption de fret est une calamité. Si un magazine ou une marque particulière de dentifrice peuvent être vendus dans chaque ville au même prix, du fait que le producteur supporte le transport en vue de conquérir le marché, on désire qu'il en soit différent pour l'acier. On insiste pour que l'acier soit vendu à tout le monde au même prix d'usine et pour que le consommateur paie le transport. L'argument que cela réduit la concurrence et tend à créer une série de monopoles locaux autour des points de production, est tombé dans des oreilles sourdes. Mais, sous le Plan Schuman, après avoir entendu tous les témoignages, la bureaucratie européenne assemblée a rejeté le point de vue cher à notre bureaucratie américaine et a établi un système de parités multiples encourageant l'absorption de transport. En d'autres termes, ce qui est hérésie pour nous, nos collègues européens sont pressés de l'adopter.

Il y a longtemps qu'on a dénoncé, en Europe, cette tendance cartellisante du Plan Schuman, cette « trustification » des deux industries du charbon et de l'acier qui est tout à l'opposé des traditions américaines, doublement à l'opposé : d'abord parce que c'est un trust, ensuite parce qu'il sera gouverné par une bureaucratie.

C'est pourquoi M. Randall — dont on comprendra qu'il se soucie principalement de la sidérurgie puisque c'est sa partie, — en arrive à demander si l'industrie sidérurgique doit être sacrifiée pour faire progresser la cause de la fédération européenne. Sa réponse est négative parce que, écrit-il, les risques sont trop grands :

Je ne puis croire qu'il est équitable que l'industrie sidérurgique européenne qui a été construite par la patience et l'ingéniosité de générations de maîtres de forges depuis ses débuts dans le Moyen Age jusqu'à sa forte position actuelle et qui est la base de la prospérité de tous les pays intéressés, et qui est aussi essentielle à nos propres plans de réarmement européen, devienne l'objet d'une vaste expérience sociologique. Je serais le premier à admettre que les entreprises sidérurgiques européennes ne sont pas parfaites. Elles ne sont pas complètement modernisées; elles ont été trop lentes à relever les salaires et à améliorer les conditions de travail et elles se dérobent devant les risques d'une concurrence honnête, si essentielle dans notre économie libre. Mais ce remède est trop violent. Il détruit plus qu'il ne corrige.

En conséquence, je partage les craintes de ceux qui croient que le Plan Schuman affaiblira l'Europe en étendant la mainmise du socialisme et de la bureaucratie dans son industrie de base. Je désire ardemment que l'on puisse trouver un autre moyen pour favoriser l'unité politique de l'Europe.

Si M. Randall avait eu connaissance de l'approbation donnée par le journal « Le Peuple » au Plan Schuman parce que ce plan réalise des objectifs socialistes, son opposition serait sûrement encore plus forte. Car si l'idée lancée par M. Robert Schuman était juste et même brillante, elle a été mise à la torture en cours de route sous l'influence de M. Monnet : « L'idée de M. Schuman, j'y ai applaudi il y a un an et j'y applaudis encore. C'est le traité qui est faux ». Il ajoute : « On devrait franchement reconnaître que le Plan Schuman est en réalité le Plan Monnet ». La conception idéaliste et généreuse de M. Robert Schuman a donc conduit à la naissance d'un monstre. Pourquoi le traité est-il « faux » ?

Cela résulte, explique M. Randall, du fait que le traité est l'œuvre d'hommes dont les convictions touchant la

libre entreprise sont tièdes. Pour chaque pays, il y avait des fonctionnaires gouvernementaux, gens qui, d'instinct et par tournure d'esprit, favorisent la suprématie de la bureaucratie sur les affaires. Dans les conférences, on n'a pas admis les hommes dont la vie a été consacrée à la conception que le plus grand bien pour le plus grand nombre, est déterminé par la réalisation totale de la force agissante de l'initiative privée. De même, pour cette raison, les aciéristes américains ont été exclus dans l'élaboration de la politique américaine.

Cependant, les industries sidérurgiques des pays en cause représentent déjà une force importante dans le monde. Les grandes guerres ont commencé en s'appuyant sur elles et, en temps de paix, elles ont contribué puissamment à la force économique de l'Europe. Les gouvernements n'ont pas réalisé cela. L'acier n'est pas produit à Paris, à Rome ou à Bruxelles et il ne le sera jamais. Les lingots ne sont pas laminés par des bureaucrates. Pourquoi donc les hommes qui ont mis en œuvre le système actuel n'auraient-ils pas une chance d'être écoutés? Est-il raisonnable de supposer que les hommes qui ont rédigé ce traité puissent faire plus d'acier et de meilleure qualité? Est-ce le moment de se livrer à cette sorte de jeu révolutionnaire?

En conclusion, M. Randall suggère que les Parlements européens amendent le projet, qu'ils l'amendent fortement. Les pouvoirs de la Haute Autorité sont excessifs. Le système imaginé organise la suppression de la propriété privée, de l'initiative privée. Et puis cinquante ans, c'est l'éternité. Encore une citation :

La question qui doit encore recevoir une réponse des nations européennes est celle de savoir si elles croient que la libre entreprise doit être sauvegardée; chez nous, il faudrait savoir si les Etats-Unis, où ce système a provoqué la force économique qui représente le salut du monde, utiliseront leur grande influence dans ce sens.

Spécifiquement, que faut-il faire, selon moi ?

Que l'on inscrive dans le document une déclaration aussi claire contre la socialisation que contre le système des prix imposés. Que l'on monte un système de libre entreprise pour juger la gestion des administrateurs. Que l'on supprime les mesures punitives et que l'on fasse confiance à une opinion publique informée pour régir l'attitude sociale de la direction. Si nécessaire, que l'on réduise la durée de l'engagement à un terme suffisamment long pour un essai loyal, mais non pas pour l'équivalent de l'éternité.

En d'autres termes, il faut que l'idéal de M. Schuman trouve son expression dans un climat de libre entreprise, dans un texte rédigé par des hommes qui comprennent la libre entreprise et qui croient en son pouvoir bienfaisant.

Ces adjurations d'un Américain qui connaît les choses dont il parle méritaient d'autant plus d'être connues de ce côté-ci de l'Atlantique qu'elles répondent exactement aux impressions et aux préoccupations de la partie éclairée de l'opinion européenne.